



Problème de cession de véhicule

Par **laurie88**, le **29/11/2011 à 13:13**

Bonjour,
Je me suis séparée de mon concubin. Nous avons un véhicule en commun (carte grise aux deux noms) financé par mon père à 25%, mon ex concubin à 10% et moi même à 65%. Aujourd'hui il me réclame la moitié de la valeur du véhicule (côte argus) alors que je ne veux lui donner que les 10% de la côte moins la moitié des frais à faire après passage au contrôle technique. Qu'en pensez vous ? Merci, c'est urgent, il me menace de faire une procédure

Par **cocotte1003**, le **29/11/2011 à 13:47**

Bonjour, la carte grise est un titre de circulation pas de possession. Il faut regarder la facture d'achat pour en connaître le réel propriétaire et faire ainsi le partage des parts de chacun, cordialement